
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-083

Objet : Convention de partenariat « Expérimentation logistique »

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les actions d'accompagnement et d'animation portées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en matière d'alimentation et d'agriculture ;

VU le projet présenté ci-après :

En 2022, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a participé en partenariat avec les Communautés de Communes de la Veyle et de la Dombes, Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et l'ADABio, sous l'égide de Grand Bourg Agglomération, a une étude sur l'optimisation du réseau logistique pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux (cf. délibération n°2021-089 validant la participation de l'EPCI).

Aux termes des travaux de ce projet, le comité de pilotage a décidé d'expérimenter 5 actions concrètes visant à favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs et la mise en place de nouveaux modes de distribution des produits locaux :

- Créer une charte de bonnes pratiques afin de fiabiliser et pérenniser les engagements des acheteurs et fournisseurs ;
- Mettre en place des groupes de fournisseurs sur des tournées de livraison pour servir plusieurs acheteurs ;
- Organiser un forum de l'alimentation pour les professionnels afin d'améliorer l'interconnaissance des acteurs ;
- Optimiser les transports existants par la mise en œuvre d'une interface de logistique pour le transport de produits commandés sur la plateforme Agrilocal ;
- Faire émerger une plateforme logistique, en créant les conditions favorables pour qu'un collectif de porteurs de projet soit identifié.

.../...

Les mêmes partenaires techniques que lors de l'étude phase 1 seront ainsi mobilisés jusqu'en décembre 2025 sous le pilotage de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Le périmètre d'application évolue quant à lui avec l'intégration de 3 nouvelles collectivités : les communautés de communes de la Côtière à Montluel, Miribel et Plateau et Rives de l'Ain et Pays du Cerdon.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 172 967 €. Des recettes sont attendues dans le cadre du Plan National de l'Alimentation (70 000 €) ainsi que du Programme TETRAA (5 800 €) et une demande de financement a également été portée auprès de Département de l'Ain (25 000 €). Les différents partenaires du projet apportent également une contribution financière tandis que les collectivités participantes sont sollicitées selon un montant de 0,15 centimes par habitant de leur territoire. Selon ces modalités, le montant financier de participation au projet pour la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'élève à 11 859 € pour les trois ans.

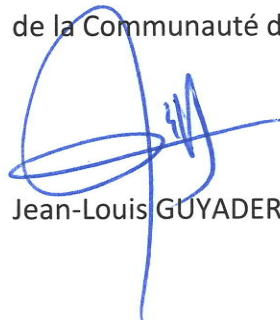
La convention « Expérimentation logistique » (annexée à la présente décision) présente l'ensemble des actions, engagements des différentes parties, calendrier et budget prévisionnels du projet.

- DECIDE de signer la convention de partenariat « Expérimentation logistique », avec la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse coordinateur du projet, la Chambre d'Agriculture de l'Ain chef de file, et les neuf autres partenaires.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 septembre 2023.
Publiée le 12 SEP. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 12 septembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

